

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 068-2020  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 064-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET  
COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2020**

**CONSIDÉRANT** que le règlement 064-2020 a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de modifier le règlement 064-2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19, plusieurs personnes ont perdu leur emploi ou connu une baisse de salaire importante en raison de la fermeture obligatoire des entreprises et institutions ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite venir en aide à ses contribuables en mettant en place une mesure afin de leur permettre certains retards de paiement, si nécessaire, sans payer d'intérêt pour une période déterminée ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Johanne Therrien lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et que cette dernière a déposé et présenté le projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Blanchette, appuyée par Simon Arsenault, il est résolu ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** L'alinéa suivant est ajouté après le premier alinéa de l'article 6 du règlement 064-2020 :

« Toutefois, afin de venir en aide aux contribuables qui vivent une situation financière précaire en raison de la COVID-19, le conseil détermine que le taux d'intérêt est fixé à 0 % pour les comptes, versements ou factures échus entre le 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 août 2020 »

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

**SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 11 mai 2020.**

---

M. Michel Larochelle,  
Maire

---

Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 20 avril 2020  
Dépôt et présentation : 20 avril 2020  
Adoption : 11 mai 2020  
Publication : 21 mai 2020